



Commission des finances

Distr. générale
25 juillet 2003
Français
Original: anglais

Neuvième session

Kingston (Jamaïque)
28 juillet-8 août 2003

Modalités de financement de la participation aux travaux de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces organes ressortissants de pays en développement

Rapport du Secrétaire général

1. À sa huitième session, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a prié le Secrétaire général d'établir (à titre provisoire) un fonds d'affectation spéciale volontaire aux fins de couvrir le coût de la participation aux travaux de la Commission juridique et technique et des membres de la Commission des finances des membres de ces deux organes qui sont ressortissants de pays en développement.
2. En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils versent des contributions au fonds d'affectation spéciale, trois contributions ont été reçues, pour un total de 10 500 dollars des États-Unis. L'Autorité a ouvert un compte spécial où sont déposées les sommes versées au fonds.
3. À sa huitième session, l'Assemblée a aussi demandé à la Commission des finances d'examiner plus avant la question des modalités de financement de la participation aux travaux des deux commissions des membres de ses organes ressortissants de pays en développement, notamment la possibilité d'un financement par imputation au budget d'administration de l'Autorité.
4. Les contributions versées jusqu'à présent au fonds d'affectation spéciale sont très modestes. Les membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances, bien que les candidatures soient proposées par des États parties, sont élus à titre individuel. Il est donc nécessaire de faire en sorte que les membres des deux organes puissent participer aux sessions et exercer leurs fonctions sans interruption durant toute la durée de leur mandat. Or, on a constaté que certains membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances n'étaient pas en mesure de participer aux sessions faute de pouvoir assumer les frais de voyage et de séjour qu'implique cette participation. Le montant estimatif des frais de participation des membres des deux organes ressortissants de

pays en développement est indiqué dans le tableau figurant en annexe. Ce tableau présente une comparaison du montant des frais de voyage par avion selon que le voyage est effectué en classe économique ou en classe affaires, et indique le coût des indemnités journalières de subsistance payables à Kingston. Il est à noter que des contributions d'un montant annuel moyen de 120 000 à 215 000 dollars seraient nécessaires pour financer ces coûts, selon le nombre de personnes concernées, le choix entre classe affaires et classe économique et la durée des sessions.

5. Afin d'aider la Commission des finances à définir les modalités de financement de la participation des membres des deux commissions ressortissants de pays en développement, le Secrétariat a procédé à une analyse sommaire des pratiques d'un certain nombre d'organisations. L'exemple le plus voisin du cas considéré est celui du Fonds d'affectation spéciale volontaire institué en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le financement de la participation aux travaux de la Commission des limites du plateau continental des membres de cet organe ressortissants de pays en développement. Ce fonds est maintenant opérationnel, mais n'a été que modestement alimenté. Selon le système mis en place par l'ONU, toute demande de prise en charge des frais de participation doit émaner du gouvernement du pays dont le membre concerné est ressortissant, et être soumise longtemps à l'avance, en respectant des délais précis. Les demandes seront traitées dans l'ordre de leur réception. Les billets d'avion seront achetés au tarif de la classe économique pour l'itinéraire le plus direct, et les indemnités de subsistance seront celles prévues par le barème de l'ONU. Le Secrétariat de l'ONU se chargera de l'achat des billets d'avion.

6. Il a certes été créé à titre provisoire un fonds d'affectation spéciale volontaire, mais les contributions à ce fonds ont jusqu'à présent été peu nombreuses et modestes. La Commission des finances pourrait donc envisager de compléter les ressources provenant du fonds d'affectation spéciale par l'un des moyens suivants :

a) Affectation d'une somme prélevée sur les intérêts du fonds général d'administration de l'Autorité;

b) Affectation d'une somme prélevée sur l'éventuel solde créditeur du budget d'administration d'exercices antérieurs;

c) Affectation d'une somme prélevée sur les intérêts du fonds alimenté par les contributions des investisseurs pionniers.

7. La Commission des finances pourrait aussi recommander que le fonds d'affectation spéciale soit administré par le secrétariat de l'Autorité conformément aux règles et procédures administratives, et qu'un rapport de gestion soit soumis à la Commission.

Annexe

Coût indicatif de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances ressortissants de pays en développement

(En dollars des États-Unis)

Membres	Billets d'avion		Indemnité journalière de subsistance (Kingston)			Indemnité journalière durant le voyage	Total session de	Total session de	Total session de	Total session de
	Classe économique	Classe affaires	Faux frais au départ et à l'arrivée	Session de	Session de		7 jours	14 jours	7 jours	14 jours
				= (8 jours d'indemnité)	= (15 jours d'indemnité)		Classe économique	Classe affaires		
Commission juridique et technique										
Indonésie (New York)	624	945	168	1 888	3 540	–	2 680	4 332	3 001	4 653
Liban	2 751	5 386	168	1 888	3 540	600	5 407	7 059	8 042	9 694
Pakistan	3 710	4 712	168	1 888	3 540	600	6 366	8 018	7 368	9 020
Argentine	1 345	5 078	168	1 888	3 540	600	4 001	5 653	7 734	9 386
Cameroun	5 610	8 014	168	1 888	3 540	300	7 966	9 618	10 370	12 022
Mexique	670	2 197	168	1 888	3 540	–	2 726	4 378	4 253	5 905
Brésil	1 236	5 757	168	1 888	3 540	300	3 592	5 244	8 113	9 765
Sénégal	4 212	6 017	168	1 888	3 540	300	6 568	8 220	8 373	10 025
Mozambique	3 345	4 764	168	1 888	3 540	600	6 001	7 653	7 420	9 072
Égypte (New York)	624	945	168	1 888	3 540	–	2 680	4 332	3 001	4 653
République de Corée	2 292	5 032	168	1 888	3 540	600	4 948	6 600	7 688	9 340
Inde	3 926	4 967	168	1 888	3 540	–	5 982	7 634	7 023	8 675
Fidji	3 669	5 241	168	1 888	3 540	600	6 325	7 977	7 897	9 549
Chili	1 305	5 649	168	1 888	3 540	600	3 961	5 613	8 305	9 957
Chine	1 953	6 105	168	1 888	3 540	600	4 609	6 261	8 761	10 413
Namibie	3 345	4 764	168	1 888	3 540	600	6 001	7 653	7 420	9 072
Total partiel	40 618	75 575	2 688	30 208	56 640	6 300	79 814	106 246	114 771	141 203
Commission des finances										
Indonésie	3 564	6 428	168	1 888	3 540	–	5 620	7 272	8 484	10 136
Myanmar	4 545	8 128	168	1 888	3 540	600	7 201	8 853	10 784	12 436

<i>Membres</i>	<i>Billets d'avion</i>		<i>Indemnité journalière de subsistance (Kingston)</i>		<i>Indemnité journalière durant le voyage</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	
	<i>Classe économique</i>	<i>Classe affaires</i>	<i>Faux frais au départ et à l'arrivée</i>	<i>Session de 7 jours = (8 jours d'indemnité)</i>		<i>Session de 14 jours = (15 jours d'indemnité)</i>	<i>session de 7 jours</i>	<i>session de 14 jours</i>	<i>session de 7 jours</i>	<i>session de 14 jours</i>
							<i>Classe économique</i>	<i>Classe affaires</i>		
Chine	1 305	6 105	168	1 888	3 540	600	3 961	5 613	8 761	10 413
Ouganda	2 448	5 947	168	1 888	3 540	600	5 104	6 756	8 603	10 255
Liban	2 751	5 386	168	1 888	3 540	600	5 407	7 059	8 042	9 694
Jamaïque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde (New York)	624	945	168	1 888	3 540	-	2 680	4 332	3 001	4 653
Nigéria	5 610	8 014	168	1 888	3 540	300	7 966	9 618	10 370	12 022
Total partiel	20 848	40 954	1 176	13 216	24 780	2 700	37 940	49 504	58 046	69 610
Total	61 466	116 528	3 864	43 424	81 420	9 000	117 754	155 750	172 816	210 812